

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Vincent Dufault

<https://www.cadre21.org/membres/3a1c044f0c2685b0f4fc9216>

Date d'obtention : 2021-11-21 23:56:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

D'une part, l'enseignant doit faire attention aux choix qu'il porte envers l'élève. L'enseignant ne peut pas porter de jugements, mais il doit tout de même utiliser son jugement professionnel en fonction de la gravité de la situation. D'autre part, l'accompagnement dans les différentes étapes d'intervention avec l'élève permet de l'encadrer et de le rassurer.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Développer des stratégies permettant d'aborder l'élève.

Être plus outillé face à un élève ou plusieurs élèves en crise en relation avec le sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne regarder aucune image en lien avec la situation actuelle.

Consulter rapidement mes collègues de travail et les autres intervenants scolaires afin de prendre les meilleurs décisions pour les élèves en lien avec l'incident.